

# REINE DU MUGUET : REGLEMENT OFFICIEL

L'élection de la Reine du Muguet a pour finalité de voir élire la jeune fille la plus représentative de la Ville de Compiègne.

## 1 – Conditions de candidature et d'admission

L'inscription à l'élection est gratuite.

Pour être recevable, tout dossier d'inscription doit être dûment complété et signé par la Candidate accompagné d'une copie de la carte d'identité ou du passeport français, de deux photos (portrait et de plein pied) et d'un justificatif de domicile.

La participation d'une candidate à l'élection implique de pouvoir répondre aux conditions suivantes :

- **Avoir entre 18 et 22 ans lors de l'inscription et être de nationalité française.**
- **Ne pas avoir fait ni faire l'objet d'aucune poursuite ou de condamnation pénale.**
- **Etre célibataire, sans enfant.**
- **Pouvoir justifier d'une résidence dans la ville de Compiègne ou dans un rayon de 15 kilomètres.**
- **Etre d'une taille minimum d'1,65 m.**
- **Etre présentée par un commerçant ou une association de Compiègne.**
- **Les précédentes reines du muguet et leurs demoiselles d'honneur ne peuvent être candidates.**
- **Ne jamais s'être exhibée dans des clichés à caractère pornographique ou xénophobe.**

La Candidate s'engage à se comporter en toutes circonstances et en tous lieux avec grâce, élégance et dignité.

## 2 – Participation à l'élection

L'élection se déroule en deux temps :

### 1) **Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Compiègne**

Les Candidates sont reçues par un jury composé de 15 membres. Le jury est composé de deux élus, trois journalistes de la presse locale, la Reine du Muguet et ses Demoiselles d'honneur de l'année précédente, trois commerçants, deux représentants de l'administration municipale, des personnalités locales et des bénévoles participant à l'organisation de la Fête du 1<sup>er</sup> Mai.

### 2) **Espace Jean Legendre de Compiègne**

Soirée d'Election en public

Chaque Candidate est présentée sur scène avec un numéro de passage attribué selon l'ordre alphabétique de son patronyme. Dans le cas d'une inscription de deux candidates portant le même patronyme, l'aînée devance la plus jeune.

Toute absence de la Candidate le jour de la présentation devant le jury ou à la soirée de l'élection entraîne automatiquement sa disqualification.

Toutes les convocations liées à cette élection seront adressées par écrit par la Ville de Compiègne.

.../...

L'ensemble des candidates sera présenté à la presse dans les **Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville de Compiègne**.

La Candidate veillera à porter, pour toutes les convocations officielles décrites ci-dessus, une tenue correcte exigée (robe et chaussures)

### **3 – Déroulement de l'élection**

Les candidates passeront une audition collégiale puis individuelle devant le jury. Elles répondront à des questions de culture générale, connaissances sur la ville et sur leurs centres d'intérêts.

Les candidates participeront à la Soirée de l'Election de la Reine du Muguet en présence du public. Elles défilent puis répondront à quelques questions posées par l'animateur.

Il sera demandé aux spectateurs présents d'émettre un vote grâce au billet d'entrée.

Il suffira au public d'écrire sur son billet d'entrée le numéro de sa Candidate préférée et de le remettre dans les deux urnes à l'entracte du spectacle. Le dépouillement sera effectué après l'entracte.

Les trois candidates ayant recueilli le maximum de suffrages seront ainsi désignées : Reine et Demoiselles d'Honneur de la Ville de Compiègne.

Le vote du jury compte pour 50% et celui du public pour 50% dans cette élection.

### **4 – Conditions d'exercice de son mandat**

Une fois élue, la Reine et ses Demoiselles d'Honneur s'engagent à assumer leurs fonctions de représentantes de la Ville de Compiègne, c'est-à-dire être présentes à toutes les manifestations où elles sont invitées, tant à Compiègne qu'à l'extérieur jusqu'à la prochaine élection.

Elles s'engagent à ne porter l'écharpe et la couronne qu'avec l'accord de la Ville, à porter la tenue offerte par la Ville, à ne pas fumer et ne pas utiliser de téléphone portable lors de représentations publiques.